



## Informations sur le don de cheveux

### Contexte :

En Suisse, les patients qui perdent durablement leurs cheveux à la suite d'une maladie ou d'un traitement ont droit à une compensation financière : en cas de maladie, l'AI rembourse 1500 francs par an jusqu'à l'âge AVS, puis l'AVS rembourse 1000 francs par an à partir de 64 ou 65 ans pour une perruque ou des foulards.

Les patients peuvent choisir eux-mêmes leur perruque dans un magasin spécialisé, où elle sera adaptée en fonction de leurs souhaits et de la forme de leur tête. La plupart du temps, les patients atteints d'un cancer n'ont besoin d'une perruque que pendant une période déterminée et préfèrent généralement les perruques synthétiques. Celles-ci sont de bonne qualité et il est difficile de les distinguer d'une perruque de cheveux naturels. Ces perruques sont légères, faciles à porter et à entretenir et elles coûtent moins cher que les perruques en cheveux véritables.

Voilà pourquoi on n'utilise et on ne fabrique plus beaucoup de perruques en cheveux naturels aujourd'hui en Suisse, les coûts de production élevés étant également en cause. Nous connaissons plusieurs fabricants (voir plus bas).

### Informations générales sur le don de cheveux :

Si vous songez malgré tout à faire don de vos cheveux, ceux-ci doivent respecter certaines exigences de qualité pour pouvoir être utilisés dans la fabrication de perruques. Les cheveux coupés doivent être disposés selon l'orientation Remy, c'est-à-dire avec les pointes d'un côté et les extrémités coupées de l'autre. Si les cheveux sont mélangés, leurs cuticules froteront les unes contre les autres et s'accrocheront entre elles (comme deux pommes de pin disposées en sens inverse), ce qui créera des nœuds. Les cheveux conservés sans respecter l'orientation Remy ne peuvent plus être démêlés ni traités par la suite.

Veillez suivre les consignes suivantes : avant de les couper, nouez vos cheveux en queue de cheval, formez une tresse dont vous attacherez l'extrémité, puis coupez les cheveux juste au-dessus de la tresse. De cette façon, les cheveux ne pourront pas s'emmêler ni former des nœuds. En principe, les cheveux teints, décolorés ou permanentés ne peuvent pas être utilisés. Un seul don de cheveux ne suffit pas pour fabriquer une perruque : il en faut plusieurs, car chaque chevelure contient des cheveux plus courts, qui ne peuvent pas être utilisés.

Choisissez un coiffeur qui a votre confiance pour vous faire couper les cheveux. Si vos cheveux répondent aux critères mentionnés ci-dessus, vous pouvez les envoyer à un perruquier de votre choix suivant la liste ci-dessous :



## Fabricants de perruques :

### **MaskenWerkstatt Schweiz**

« Dons de cheveux »

Metzgergasse 12

9320 Arbon

T : +41 78 911 32 09

E: [info@maskenwerkstatt.ch](mailto:info@maskenwerkstatt.ch)

<http://www.maskenwerkstatt.ch/index.php?Peruecken>

Ce centre de formation et de perfectionnement s'est spécialisé dans la fabrication de perruques en cheveux naturels, lesquelles sont confectionnées directement dans l'atelier du centre. L'atelier Masken Werkstatt Schweiz exige une longueur de cheveux minimale de 35 cm et demande aux donateurs de fournir leur adresse électronique pour l'envoi de la lettre de remerciement.

### **ROLPH AG**

Perruquier professionnel

Petergasse 20

8302 Kloten

T: +41 44 800 10 40

F: +41 44 800 10 41

E: [info@rolph.ch](mailto:info@rolph.ch)

<https://www.rolph.ch>

La firme Rolph S.A. est un magasin spécialisé de perruques professionnelles avec son propre atelier de tissage et de couture à Kloten et en ville de Zurich. La longueur minimale pour un don de cheveux est de 25cm.

La présente liste rassemble les fabricants de perruques connus par la Ligue contre le cancer jusqu'au mois de décembre 2023.

Vous apprenez du perruquier si votre don de cheveux sera financièrement dédommagé et si tel est le cas, comment il le sera. A ce sujet, la Ligue suisse contre le cancer n'endosse aucune responsabilité.

A l'adresse d'autres perruquiers : si vous êtes intéressés, veuillez-vous annoncer à [helpline@liguecancer.ch](mailto:helpline@liguecancer.ch). Selon besoin, cette liste d'adresses et les textes qui s'y rattachent est réactualisée tous les six mois, respectivement à fin mai et fin novembre.